

La Charte d'engagements Handiss'pensables



La charte d'engagements des acteurs de l'emploi, de la formation et du secteur sanitaire, social et médico- social privé non lucratif pour le recrutement de personnes en situation de handicap dans les métiers de l'intervention sociale et du soin.

Nous, parties prenantes du secteur sanitaire, social et médico-social privé non lucratif et de ses métiers, du monde de l'emploi, de l'insertion, sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap ;

Constatons les très fortes tensions en matière de recrutement rencontrées pour les métiers de l'intervention sociale et du soin alors que les besoins sont immenses ;

Considérons qu'en complément des chantiers déjà engagés de revalorisation et de promotion des métiers de l'intervention sociale et du soin, leur ouverture à de nouveaux publics est une priorité ;

Affirmons que l'expérience personnelle de la maladie et/ou du handicap apporte aux personnes bénéficiant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé un savoir, une sensibilité, une appétence et des habiletés indispensables dans l'exercice des métiers de l'intervention sociale et du soin ;

Nous engageons à travailler ensemble dans la diversité de nos compétences et nos savoir-faire à développer l'accès des personnes en situation de handicap à l'emploi et aux diplômes du secteur de l'intervention sociale et du soin.

1 – Améliorer le repérage des profils adaptés à l'exercice des métiers de l'intervention sociale et du soin

par une meilleure sensibilisation et formation des acteurs de l'orientation et du service de l'emploi, une communication accrue sur les prérequis et les conditions d'exercice des métiers.

2 – Multiplier les occasions de mise en relation entre ces profils, les entreprises et les centres de formation du secteur

portes ouvertes, stages, mises en situation professionnelle, actions de préparation et de préformation, formation accompagnée...

3 – Développer l'accès effectif des personnes en situation de handicap aux diplômes et aux métiers

de l'intervention sociale et du soin en particulier par la voie de l'apprentissage.

4 – Favoriser l'accessibilité universelle

des établissements de formation et des entreprises du secteur, dans toutes ses composantes (lieux, services, organisation, digital, management, pédagogie).

5 – Mettre en œuvre dans la durée des actions de formation et de sensibilisation

des recruteurs, des professionnels des entreprises du secteur et des établissements de formation sur les bénéfices d'intégrer aux métiers de l'intervention sociale et du soin des personnes riches d'une expertise d'usage.

